

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 25

chargée de l'examen du/ Postulat de Mme Olivia Fahmy et consorts :

« Une nourriture végétarienne dans les crèches et les autres lieux d'accueil des enfants »

Présidence :	M. Daniel CURNIER (Les Vert·e·s)
Membres présents :	Olivia FAHMY (Les Vert·e·s) ; Valérie D'ACREMONT (Les Vert·e·s); Séverine GRAFF (Socialiste) ; Yvan SALZMANN (rempl. Pedro MARTIN, Socialiste) ; Sarah DEPALLENS (Socialiste) ; Christine GOUMAZ (Socialiste) ; Pauline BLANC (rempl. Anna Crole-Rees Libéral-Radical) ; Mme Anouck SAUGY (remp. M. HURNI Libéral-Radical) ; Jean-Claude SEILER (Libéral-Radical) ; Léonie KOVALIV (Ensemble à Gauche) ; Charlotte DE LA BAUME (Vert'libéraux) ; Patrizia Deborah MORI (UDC)
Municipal concerné :	M. David PAYOT, directeur Enfance, jeunesse et quartiers
Accompagné par :	M. Simone HORAT, chef de service quartiers, jeunesse et familles Mme Muriel DEBAZ déléguée à la politique familiale et responsable restauration collective pour la direction du quartier jeunesse et famille ; Mme Samira DUBART, déléguée au développement durable, en charge de la restauration collective durable.
Notes de séances	Frédéric TETAZ.

Lieu : Hôtel de Ville, Pl. Palud 2, place de la Palud 2, 1002 Lausanne

Date : 20.06.2023 – de 16h00 à 17h05

Le président explique le déroulement de la séance et passe la parole à la postulante pour la présentation de son initiative.

La postulante salue les mesures déjà prises par la Municipalité en matière de durabilité de la restauration collective et les objectifs ambitieux qu'elle se fixe, mais insiste sur la nécessité d'un coup de pouce supplémentaire pour que la réalité du terrain corresponde aux dits objectifs, notamment en ce qui concerne la possibilité pour les familles de choisir un régime strictement végétarien pour leurs enfants fréquentant les centres de vie infantine (ci-après CVE). Elle propose également de revoir à la hausse les objectifs fixés pour diminuer l'impact environnemental de la restauration collective dans les CVE et autres lieux de vie infantine.

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers explique que la restauration collective durable a fait l'objet de deux rapport-préavis n° 2014/36 et 2019/42 et liste les objectifs toujours plus ambitieux fixés en termes nutritionnels et environnementaux. Il rappelle que la restauration collective de la Ville prépare à peu près 6700 repas par jour répartis sur 170 sites, allant des CVE à la cafétéria du corps de police. Ces repas sont produits sur 45 sites différents, certains lieux employant du personnel de la Ville. D'autres

Conseil communal de Lausanne

lieux sont gérés par des sociétés privées en accord avec la Ville. Concernant la question spécifique de l'accès à une alimentation strictement végétarienne dans les CVE, il précise que cette possibilité existe déjà, à l'exception de certaines structures subventionnées qui ont leur propre cuisine et où ce sont souvent des institutions qui ne dépendent pas strictement de la Ville. Il rappelle qu'actuellement, toutes les structures concernées par la restauration collective durable proposent un jour sur deux des repas uniquement végétariens. Il indique que le 2e volet de la mesure « restauration collective durable » est en cours d'évaluation dans la perspective d'un 3e volet plus ambitieux.

Si le postulat vise à ce que les familles qui le souhaitent puissent demander que leurs enfants puissent bénéficier tous les jours de repas végétariens, c'est réalisé.

Si le postulat vise la généralisation du végétarisme à tous les enfants, que les familles le souhaitent ou pas, cela pose la question du rôle que joue la Ville dans la promotion d'idéaux alimentaires, quitte à aller à l'encontre de certains modèles familiaux. Jusqu'à présent la Ville a toujours essayé d'avoir un compromis qui soit à la fois ambitieux, à la fois en progrès par rapport aux réalités des cuisines et par rapport aux réalités des familles.

Madame la déléguée au développement durable ajoute qu'il y a un indicateur Nutri en conformité avec les critères de la société suisse de nutrition qui ne préconise pas le végétarisme complet particulièrement pour les enfants. La Ville suit ces recommandations, avec la moitié des repas végétariens. Elle rappelle que le Canton a refusé une journée végétarienne par semaine cette année.

Discussion générale

L'ambiguïté dans la formulation du postulat relevée par Monsieur le Municipal quant à l'offre strictement végétarienne faite aux familles qui le désire ou à l'ensemble des enfants occupe une grande partie du temps dévolu à la discussion générale.

Plusieur-e-s membres de la commission expliquent qu'ils ont interprété la formulation « strictement végétarien » au sens strict, c'est-à-dire de ne proposer que de la nourriture végétarienne pour tous les enfants et expriment leur désaccord avec cette absence de nuance.

La postulante répond que le postulat vise à offrir la possibilité de choisir des repas strictement végétariens pour les parents qui le souhaitent.

Une discussion s'ouvre entre **plusieurs membres de la commission** à propos de la composition des repas des familles qui ont peu de moyens. Certain-e-s soutiennent qu'ils sont essentiellement composés de viande et que l'accès aux légumes et fruits dans les cantines est bénéfique pour les enfants en termes de santé et de formation du goût. D'autres soutiennent à l'inverse que la présence de viande à la cantine est la seule manière pour certains enfants d'en manger, car les repas des familles qui ont peu de moyens financiers se composeraient surtout de riz et féculents. Toutes et tous s'accordent que le but est de proposer des repas équilibrés. **Un membre de la commission** fait part d'expériences de parents qui auraient voulu que leurs enfants mangent des menus végétariens à tous les repas, mais se sont vus refuser la possibilité dans la structure d'accueil visitée. **Une commissaire** relève que la référence au SSN est extrêmement remise en question par certains milieux car influencés par des lobbies alimentaires.

Conseil communal de Lausanne

Une commissaire demande s'il reste encore beaucoup de structures où il n'y a pas de possibilités de choix ?

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers demande d'où la postulante tire ses informations à propos de familles qui ont indiqué ne pas pouvoir bénéficier d'un repas végétarien chaque jour. Peut-être qu'il y a un problème de communication aux familles et de compréhension qui mérite d'être précisé.

Madame la déléguée au développement durable donne des précisions sur l'état de l'offre végétarienne aujourd'hui à la Ville. Premièrement, la moitié des repas sont végétariens, ce qui est plutôt ambitieux en comparaison avec d'autres collectivités. Ensuite, une partie des structures, des sites de production font systématiquement une offre double, c'est-à-dire un menu qui peut être carné et un menu végétarien, quand le menu de base est carné. Et d'autres cuisines ne peuvent pas, parce qu'elles sont trop petites, parce qu'il n'y a pas assez de personnel. Il n'est pas toujours possible, dans toutes les structures, toutes les cuisines, de proposer une double offre. Ce n'est pas possible en termes de contrainte des ressources matérielles et humaines. Tout parent à Lausanne peut, en début d'année scolaire, annoncer le régime de son enfant, entre autre le régime végétarien, dans les cuisines RCD.

Un commissaire rappelle que la Ville a la volonté depuis cinq ans de former ses cuisiniers et de développer des compétences. Il dit qu'il faut développer les stratégies de contrôle. A propos de la valorisation des repas, il relève qu'il n'est pas facile de travailler sur les déchets.

Une commissaire trouve qu'il serait intéressant d'ajouter une notion de contrôle au sein des structures sur comment est-ce que ces objectifs sont mis en œuvre, c'est-à-dire comment garantir aux parents qui le souhaitent de pouvoir demander de la nourriture strictement végétarienne à leurs enfants.

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers confirme qu'il y a un système de monitoring qui est en place par rapport aux repas avec d'une part les menus qui sont communiqués systématiquement et qui sont contrôlables. Il y a aussi une analyse des achats qui sont faits par les lieux par rapport aux objectifs de provenance et de labellisation. Les collations qui sont servies dans les lieux d'accueil de jour en dehors des repas sont également concernées.

Un commissaire propose un vœu. **Madame Fahmy** s'engage à modifier son texte et à le soumettre au plus vite au Secrétariat, en reprenant la formulation du vœu, c'est-à-dire :

« offrir la possibilité d'une nourriture strictement végétarienne ».

Le vœu est retiré.

Une commissaire formule un autre vœu :

« Le contrôle de la possibilité de choisir le régime alimentaire des enfants est renforcé ».

La fin du temps imparti pour les travaux de la commission approchant et parole n'étant plus demandée, le président propose de voter sur le vœu restant, puis sur la prise en considération du postulat de Madame Fahmy et consorts.

Conseil communal de Lausanne

Conclusions de la commission :

Vœu

« Le contrôle de la possibilité de choisir le régime alimentaire des enfants est renforcé ».

Vote : 8 oui 3 non 2 abstentions

Conclusion

Renvoi du postulat à la Municipalité pour étude et rapport

Vote : 9 oui 4 non 0 abstentions

Le président remercie ses collègues ainsi que les personnes de l'administration pour leur présence, leur éclairage et leur travail. La séance est levée à 17h05.

Lausanne, le 27 juin 2023

Le rapporteur :
Daniel CURNIER